

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 mars 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 février 2013**

**2013 V 7** Vœu contre le plan de restructuration de la Banque de France et pour l'ouverture d'une table ronde sur l'exercice, par la Banque, de toutes ses missions dans les territoires.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Le Gouverneur de la Banque de France a présenté, en accord avec le Trésor, un projet de restructuration à l'horizon 2020, qui aurait pour conséquence, dès 2013, une forte diminution des effectifs, un bouleversement du réseau territorial de la Banque de France et une grave menace sur le plein exercice des missions dévolues à cette institution. Ce projet vise à la réduction des coûts et la suppression d'un certain nombre d'emplois.

Les conséquences :

- non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite (pour mémoire, il est prévu 1328 départs en retraite sur un effectif de 3.784 agents su siècle d'ici 2020) ;
- suppression nette de 2.500 emplois ;
- fermeture de 40 caisses territoriales ;
- extension dans le privé et vers les Caisses communales d'action sociale de la gestion des dossiers de surendettement ;

Alors que les députés français ont adopté, le 29 novembre 2012, le projet de loi qui prévoit la création de la Banque publique d'investissement, le plan de restructuration de la Banque de France tombe au plus mal.

Impartiale, la Banque de France a acquis une expertise reconnue en matière de traitement du surendettement. Cette mission, confiée par le Législateur, est un régulateur des tensions entre le secteur bancaire, les créanciers et la population en grande difficulté. La fermeture de la succursale de Paris-Bastille (après celles de Paris-Louvre et Paris-Malesherbes) serait donc un mauvais coup supplémentaire porté aux populations en difficultés.

La Banque de France garantit également la qualité et la circulation de la monnaie fiduciaire. La concentration du traitement de celle-ci comporterait un risque majeur pour les convoyeurs de fonds qui devront faire des trajets plus longs. La direction de la Banque tente de transférer une part majeure du tri des billets aux opérateurs privés (banques et sociétés de transport de fonds) alors que ces opérateurs ne sont pas demandeurs d'un tel transfert. Ces opérations, aujourd'hui exercées gratuitement par la Banque

dans un cadre de service public, ne seraient pas rentables pour des opérateurs privés sauf à ce qu'ils en répercutent le coût sur leur clientèle de déposants et sur leurs salariés dont les conditions d'emploi et de travail subiraient de graves dégradations. A Paris et en Ile de France il est prévu de centraliser l'ensemble des opérations de tri/recyclage des billets sur un nouveau site à la Courneuve, accroissant ainsi les risques pour les personnels de la Banque de France et ceux des transporteurs de fonds Cette centralisation (et délocalisation du siège) se traduirait par la suppression de très nombreux emplois dans cette filière.

De plus, la Banque de France attribue une cotation aux entreprises, qui est mise à la disposition de la profession bancaire et qui permet de déterminer la possibilité de refinancement des banques auprès de la Banque Centrale Européenne. Lors de la crise de 2008, l'Etat a confié à la Banque de France la Médiation du crédit, véritable lien entre les entreprises et les banques, qui lui a permis de soutenir l'économie et de participer ainsi à la sauvegarde de plus de 250.000 emplois.

La restructuration annoncée marque donc un nouveau repli du secteur public et poursuit la dévitalisation de certains territoires. La proximité des services de la Banque de France est au cœur de son engagement auprès des collectivités locales, des entreprises et des usagers. Par l'étendue de ses missions et son expertise reconnue, elle contribue au développement économique des départements et des bassins d'emploi.

Considérant le rôle de la Banque de France et l'enjeu économique et social ;

Sur la proposition de M. Sylvain GAREL et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que M. le Maire de Paris demande :

Au Gouverneur et au Conseil général de la Banque de France :

- un moratoire sur le plan de restructuration : plus particulièrement sur les fermetures de caisses et sur la diminution des ressources attribuées aux divers services assurant des missions de service public envers les collectivités locales, les entreprises et les citoyens les plus démunis ;
- une extension de la notation actuelle des entreprises à la politique sociale et environnementale qu'elles portent, afin de nourrir les critères d'éco-conditionnalité nécessaires à la distribution de l'aide publique par les collectivités territoriales ;
- de fournir aux élus du Conseil de Paris tous les éléments d'explication nécessaires, par exemple dans le cadre des travaux de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Au Ministre de l'Economie et des Finances :

- de prendre des mesures rapides pour modifier le projet et maintenir l'implantation de la Banque de France ;
- l'organisation d'une table ronde permettant l'ouverture d'un vrai dialogue avec les usagers, les syndicats et les élus locaux sur les modalités d'exercice, par la Banque de France, de toutes ses missions dans les territoires.